

Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 29 juin 2021 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Michèle Rouillet, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Sebastian Aeschbach, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Paule Mangeat, Théo Keel, Patricia Richard et Timothée Fontolliet: «Vers une Cité des musiques?»

5 décembre 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 novembre 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Pascal Altenbach, lors de la séance du 16 octobre 2023. Les notes de séance ont été prises par M. Hugo Pichelin, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel historique de la rapporteuse: le 13 juin 2021, 50,84% de la population de la Ville de Genève refusait le projet de «Cité de la musique» (plan localisé de quartier PLQ 30134).

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote consultatif du 13 juin 2021;
- le résultat serré de cette votation;
- le clivage que la campagne autour de ce projet a engendré dans le monde musical;
- le souci de ne pas séparer les musiques du passé de celles de l'avenir;
- le soin apporté par nos voisins tant à la valorisation des musiques du passé qu'à la recherche acoustique, au lien entre la musique et l'informatique: Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM) à Paris, Studio di Fonologia à Milan, Elektronmusikstudion à Stockholm, Instituut voor Sonologie à Utrecht et La Haye, et d'autres;
- l'histoire oubliée aujourd'hui de Genève comme pôle par excellence de la création musicale, son passé prestigieux dans ce domaine (Ernest Ansermet à l'OSR, le Groupe instrumental romand (GIR) à la Radio Genève et ESPACES de R. Boesch, pour exemple) ainsi que l'actuel Centre de musique électro-acoustique au sein du Conservatoire de Genève (HEM));

- la nouvelle composition du département de la culture et de la transition numérique présidé par M. Sami Kanaan, alliant culture et informatique, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de transmettre aux responsables, désormais cantonaux, d'une Cité de la musique, de ne pas renoncer à ce projet;
- de sensibiliser la fondation à l'importance pour Genève, tant au vu de son passé musical que de sa situation de ville internationale, d'y valoriser davantage un pôle de création et de recherche acoustique contemporaine, possiblement en lien avec l'Université ou d'autres pôles d'excellence, comme cela se profile déjà avec la Haute école d'art et de design (HEAD);
- de réconcilier ainsi les musiques du passé et celles, plurielles, de l'avenir;
- d'étudier l'évolution du nom Cité de la musique, vers un nom plus rassembleur, par exemple Cité des musiques;
- d'intégrer la commission des arts et de la culture de la Ville de Genève au groupe de recherche cantonal sur ce sujet, dans la mesure où cette cité devait se réaliser sur son territoire.

Séance du 16 octobre 2023

Audition de M^{me} Florence Kraft-Babel, motionnaire

M^{me} Kraft-Babel explique que cette motion est née à la suite du vote consultatif négatif pour le projet de la Cité de la musique, qui a causé un choc chez les motionnaires. Au-delà des résistances purement écologiques, elle estime qu'il faut se poser des questions sur la manière dont ce projet a été présenté culturellement parlant. En effet, c'est un sujet extrêmement sensible et il a été présenté de manière clivante. Lorsqu'on formule «La cité de La musique», on sous-entend qu'il n'y a qu'une seule vraie musique, la «meilleure», et que toutes les autres ne font que graviter autour. Cette formulation aurait peut-être passé dans un système différent (elle évoque la verticalité du système français) mais pas avec le système démocratique suisse où il faut faire preuve de clarté. Elle s'est renseignée et s'est rendu compte qu'à Paris, la Cité de la musique porte comme deuxième titre celui de «Philharmonie de Paris»: le projet architectural et culturel est clair. Il reste un lieu accessible au plus grand nombre mais dédié à un type de musique bien délimité. A Genève, on s'est permis de penser qu'il n'y avait qu'un seul type de musique. Elle tient à expliquer pourquoi cette pensée est à la fois juste et fausse.

Elle évoque un article du journal *Le Temps* de l'époque du vote qui titrait «la Cité des musiques: un rêve pour Genève». Ce n'était pas le texte de la motion, mais ça reflétait l'inconscient collectif de Genève, qui est une ville par excellence de la musique et qui souhaite se rassembler par ce vecteur universel. «La cité

des musiques» voudrait dire qu'on n'en exclurait aucune. A titre personnel, elle étudie les travaux d'Ernest Ansermet qui montrent qu'il n'y a pas des musiques ni une musique au-dessus des autres, mais bien une seule Histoire de la musique depuis le début de l'humanité jusqu'à aujourd'hui. Il y a un seul cheminement qui passe par diverses civilisations (Chine, Inde, Perse, Egypte, etc.) et chacune y met sa patte. C'est Pythagore qui a fixé le système qui est utilisé depuis toujours par toute l'humanité peu importe les provenances: il l'a condensé en 7 tons, 12 demi-tons et un décompte du rythme 1-2-3-4 ou par addition. Il n'y a donc pas une seule musique, mais un même système de musique universel. De fait, elle critique le terme de «musiques actuelles» qui scientifiquement parlant n'a pas vraiment de sens. Les «musiques actuelles» sont supposément interprétées par des musiciens contemporains, en opposition aux musiciens qui ne sont plus vivants. Mais logiquement, toutes les musiques ont été un jour actuelles. Les musiciens d'aujourd'hui ne se différencient pas du système universel de musique. Par conséquent, avec ces multiplications de termes, elle estime qu'on se retrouve dans le flou complet sur nos volontés lorsqu'on crée une enveloppe pour la musique. Il faut être plus clair.

Il faudrait ainsi créer un projet moins clivant si l'idée demeure de vouloir créer une enveloppe pour la musique, soit en créant un lieu pour une musique qui serait précisée – le philharmonique –, soit en précisant qu'on cherche à accueillir toutes les formes (elle ignore si c'est techniquement possible mais un tel lieu semble exister à Lausanne). Elle demande ce qui sera fait à l'avenir. Après le refus de la Cité de la musique, les besoins du Conservatoire de la Haute école de musique (HEM) sont toujours les mêmes. Ils doivent être ancrés en Ville de Genève. L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) a une enveloppe qui n'est plus adaptée depuis la perte de la salle de la Réformation. Le Victoria Hall est un pisaller: il s'agit d'une salle de music-hall pas du tout adaptable pour un orchestre symphonique. Enfin, elle évoque les besoins de la recherche électro-acoustique. On constate que Genève s'était inspirée d'Helsinki dans ce domaine (la black-box qu'on voulait installer, le centre électro-acoustique de la HEM) mais il faut déterminer les besoins actuels et futurs. A ce sujet, même si on peut considérer que ça relève du statut cantonal, elle est convaincue que le Canton ne fera rien étant donné son immobilisme face aux problèmes de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) et Gli Angeli. C'est à la Ville de prendre les choses en main pour conserver ces structures sur notre territoire.

Un commissaire ne souhaite pas rentrer dans le débat pour ou contre la Cité de la musique en soi. Il doit cependant rappeler qu'avant même de tenter de convaincre la population – pas tant sur les questions d'environnement mais surtout de financements et de politique culturelle – le rapport Brawand du Conseil d'Etat avait mis en place une vaste consultation de l'ensemble des milieux culturels et avait descendu l'ensemble du projet de la Cité de la musique. A tel point que

le Conseil consultatif de la culture, qui est l'acteur référentiel au niveau cantonal, refuse le projet à l'unanimité. Ce rapport mentionne qu'il faut tout d'abord une étude profonde sur la question des musiques à Genève. A l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas de feuille de route du Conseil d'Etat et du gouvernement sur cette question. Ensuite, le rapport dit qu'il manquait une modularité pour la salle philharmonique, une ouverture sur les différents types de musiques, ce que M^{me} Kraft-Babel amène également comme point. Enfin, le rapport dit qu'il faut redéfinir complètement les fondements. Au vu de l'ensemble de ces éléments et de la situation actuelle, il demande s'il ne serait pas plus logique d'attendre une feuille de directions du Canton pour savoir si cette Cité de la musique est toujours nécessaire ou pas. Et si oui, serait-ce vraiment d'une Cité de la musique que nous aurions besoin ou plutôt d'un campus pour la HEM? Il a du mal à voir comment il est possible d'avancer sur ces questions avec le texte de la motion.

M^{me} Kraft-Babel est d'accord avec les questions soulevées par le commissaire. Mais comme elle l'a dit, elle se demande s'il faut attendre que le Canton agisse alors qu'il semble être en train de découvrir la culture comme un Christophe Colomb a découvert l'Amérique. Elle remarque que la Ville a des compétences indéniables (les services mais même la commission dédiée à la culture, qui n'existe pas au niveau du Canton) et elle demande si la commission ne doit pas justement prendre les choses en main pour faire un état des lieux des besoins des uns et des autres, dont ils connaissent déjà une partie. Ils pourraient aussi demander au Canton d'effectuer ce travail, pourquoi pas par une invite qui supprimerait toutes les autres.

Le même commissaire souligne le refus de coûts de la population lors du vote, qui de surcroît a été partagé par le Canton. Il demande, dans l'éventualité où la commission et le Conseil municipal avanceraient dans le sens du texte de la motion, si ça ne risquerait pas d'aller contre la décision de la population.

M^{me} Kraft-Babel n'est pas certaine de comprendre ce potentiel risque étant donné que ce projet précis a été retiré. Ce ne serait plus le même projet. Elle estime que l'erreur serait justement de retirer cette motion, car on observe que les fondements du projet ne tenaient pas compte des véritables besoins. En fin de compte, il s'agissait simplement de l'alliance de deux institutions, le Conservatoire et l'OSR. On sait que cette forme-là ne fonctionne pas et a été refusée, mais la question demeure de savoir si on a besoin d'un lieu repaire pour la musique à Genève, modulable et adapté pour le philharmonique. Mais c'est certain que ça nécessite une étude et elle ignore qui serait à même de la mener.

Un commissaire remarque que la commission peut oublier toutes les invites de la motion, car elles sont obsolètes. En revanche, elle peut utiliser la motion pour entendre les acteurs de la musique et faire un état des lieux et des besoins à Genève. La commission ne jetterait donc pas la motion dès maintenant, mais tout

en laissant tomber son texte, elle l'utiliserait comme un outil d'opportunité. La motion date de 2021, les auteurs du projet se sont retirés de tout débat politique en 2022: c'est une table rase. Dans le cadre de l'examen de la motion, la commission procéderait à des auditions. Ensuite, elle pourrait faire une recommandation très générale au Conseil administratif sans avoir à se prononcer sur des invites qui étaient justifiées à l'époque mais sont à présent obsolètes. Il propose donc que la commission ne se prononce pas ce soir et que les commissaires réfléchissent sur qui ils pourraient auditionner prochainement (HEM, Conservatoire, les orchestres, etc.).

M^{me} Kraft-Babel ajoute qu'il faut spécifiquement se demander si un lieu qui serait un pôle musical à Genève est désirable ou non. Elle reparle des travaux d'Ernest Ansermet, qu'il serait bon d'honorer. Il faut savoir s'il faudrait un lieu, s'il faudrait que la Ville favorise simplement tous les projets qui favorisent l'intermusicalité, etc.

Une commissaire confirme que cette motion date de seulement quinze jours après le refus. Pour elle, il s'agissait en quelque sorte d'une épitaphe. Aujourd'hui, il n'y a plus d'intérêt à aucune des invites. Le projet était extraordinaire mais il n'existe plus. Les 300 millions qui étaient promis par les mécènes ne sont d'ailleurs plus dans la balance. C'était sans précédent pour une collectivité publique de pouvoir obtenir un tel cadeau et de le refuser. Il faut faire le deuil du projet. Aujourd'hui, elle ne voit pas une réconciliation des musiques du passé avec les musiques actuelles, au contraire, il y a de plus en plus de catégorisations. Elle ne comprend pas l'intérêt de conserver ce nom de «Cité de la musique» alors que l'objet en soi n'existe plus.

M^{me} Kraft-Babel répond que, pour elle, il y avait effectivement en partie un deuil à faire par cette motion, mais elle maintient qu'elle exprime aussi une nécessité de prendre en considération les véritables besoins pour la musique à Genève, ce que le projet initial ne faisait pas. Il n'était pas assez rassembleur culturellement.

Une commissaire considère que cette motion n'a pas de sens. Elle a été déposée dans la colère suivant le refus. Si Genève veut refaire un projet analogue, il faut le reformuler différemment. Il faut en rester là sur cette motion, autrement ce serait revenir sur quelque chose que la population a déjà voté. La motion est caduque.

Une commissaire considère que la motion n'était pas caduque tant que la Fondation existait. En revanche, elle estime qu'utiliser cette motion à présent pour prendre connaissance de la situation actuelle dans le milieu de la musique ne ferait que créer de la confusion chez les acteurs. Il faut classer cette motion et ensuite redéposer un autre texte pour faire un bilan plus général et pourquoi pas faire des auditions.

M^{me} Kraft-Babel répond qu'ils ont en effet été surpris que la Fondation disparaisse. Elle dit que si les autres commissaires refusent la motion, elle fera un rapport de minorité pour expliquer comment reprendre différemment l'objet.

Un commissaire ajoute qu'après le refus, il lui semblait que le Conseil d'Etat s'était prononcé pour le déplacer au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) (les autres commissaires lui expliquent que ce n'était pas le cas). Il est d'accord que ce n'est pas une bonne idée d'aller consulter les acteurs culturels et de créer la confusion. En revanche, il pense qu'il serait utile d'auditionner les magistrats municipaux et cantonaux, pour déterminer quels sont les embryons d'idées pour un projet analogue. C'est une bonne chose de vouloir créer une nouvelle motion mais il faut profiter du truchement de cette motion-ci pour avoir des éléments de réponse. Il faut comprendre s'il y a encore des germes présents de ce projet ou pas, et pour ça, il faut auditionner les décideurs.

Une commissaire explique que le projet n'était pas un projet de politiciens mais un projet privé. Les magistrats n'auront rien d'intéressant à apporter sur la question.

Un commissaire remarque que la commission est de toute manière obligée par la loi d'inviter les magistrats municipaux pour les entendre sur chaque objet s'ils le souhaitent. Ils doivent laisser la possibilité au Conseil administratif d'être auditionné. Il rappelle qu'ils ont dû modifier le règlement pour le mettre en conformité avec la loi sur l'administration des communes (LAC) à ce sujet. Par conséquent, ils ne peuvent pas voter cette motion ce soir.

Une commissaire répond que ce n'est pas vrai puisque la commission vient de voter trois nouveaux objets sans laisser la possibilité d'être auditionné au magistrat. Elle est d'accord sur le fait que la motion est obsolète. L'origine de cette motion était bien privée et pas politique. Les hautes écoles ont trouvé des solutions entre-temps. Elle ne pense pas que ce soit possible de créer une nouvelle cité de la musique réunissant tout le monde. Ce projet est enterré et elle propose de voter ce soir sur cette motion.

Un commissaire explique que la seule chose qui importe par rapport au règlement est ce qui est marqué dans l'ordre du jour. Or, celui-ci indique bien que la commission peut effectuer un «vote éventuel» pour cette motion.

Votes

Vote pour décider de voter la motion M-1631 dès ce soir.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 LC, 1 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (LC), le vote de la motion est accepté à l'unanimité.

Vote sur la motion M-1631.

Par 8 non (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 1 LC) contre 1 oui (PLR) et 6 abstentions (1 S, 1 LC, 1 MCG, 2 PLR, 1 UDC), la motion est refusée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

B. Rapport de minorité oral de M^{me} Florence Kraft-Babel.